

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

DEXTROPIRINE 50

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un g de poudre contient :

Substance(s) active(s) :

Acide acétylsalicylique..... 500 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Poudre pour solution buvable.

Poudre fine blanche.

### **4.1. Espèces cibles**

Veaux.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les veaux :

- Traitement symptomatique des affections fébriles et des douleurs d'intensité légère à modérée.
- Réduction de l'hyperthermie dans les infections respiratoires en association avec une antibiothérapie appropriée.

### **4.3. Contre-indications**

Cas connus d'hypersensibilité aux salicylés.

Ne pas utiliser en cas d'ulcères gastro-intestinaux.

Ne pas utiliser lors de risque hémorragique.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

## **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Aucune.

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Manipuler le produit dans une pièce largement ventilée.

Assurer une parfaite protection des mains et des muqueuses respiratoires.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas de symptômes après exposition (rougeur cutanée) demander un avis médical en présentant la notice au médecin. Un œdème de la face, des lèvres ou des yeux ou des difficultés respiratoires peuvent constituer des signes graves qui nécessitent un traitement médical urgent.

## **iii) Autres précautions**

Aucune.

### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Syndromes hémorragiques.

### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Sans objet.

### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Ne pas associer à des traitements anticoagulants.

### **4.9. Posologie et voie d'administration**

- Traitement symptomatique des affections fébriles et des douleurs d'intensité légère à modérée :

30 à 50 mg d'acide acétylsalicylique par kg de poids vif par jour, par voie orale, en une ou 2 administrations, soit 0,6 g à 1 g de poudre pour 10 kg de poids vif en 1 à 2 fois par jour dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau de boisson pendant 2 à 3 jours.

- Réduction de l'hyperthermie dans les infections respiratoires en association avec une antibiothérapie appropriée :

100 mg d'acide acétylsalicylique par kg de poids vif par jour, par voie orale, en une ou 2 administrations, soit 2 g de poudre pour 10 kg de poids vif en 1 à 2 fois par jour dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau de boisson pendant 5 à 7 jours.

### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Sans objet.

### **4.11. Temps d'attente**

Viande et abats : 7 jours.

## **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : autres analgésiques et antipyrétiques.

Code ATC-vet : QN02BA01.

### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

L'acide acétylsalicylique appartient au groupe des anti-inflammatoires non stéroïdiens ayant des propriétés antipyrétiques, antalgiques et anti-inflammatoires.

Son mécanisme d'action repose sur l'inhibition irréversible des enzymes cyclo-oxygénase impliquées dans la synthèse des prostaglandines.

L'acide acétylsalicylique inhibe également l'agrégation plaquettaire en bloquant la synthèse plaquettaire du thromboxane A<sub>2</sub>.

### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

Après administration par voie orale, l'acide acétylsalicylique est rapidement absorbé puis hydrolysé en acide salicylique (métabolite également actif). L'acide salicylique est en grande partie lié aux protéines plasmatiques.

L'élimination est urinaire, principalement sous forme conjuguée.

### **6.1. Liste des excipients**

Glucose monohydraté

### **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire (sac de 5 kg) : 3 mois.

Durée de conservation après dissolution dans le lait : 1 heure.

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Après la première ouverture, bien refermer le sac.

### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Sachet polyéthylène-aluminium-papier

Boîte polyéthylène

Sac polyéthylène-basse densité-polyamide-aluminium-polyéthylène téréphtalate

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

#### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

LABORATOIRES BIOVE  
3 RUE DE LORRAINE  
62510 ARQUES  
FRANCE

#### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/3380842 8/1992

Boîte de 10 sachets de 100 g

Boîte de 1 kg

Boîte de 2,5 kg

Sac de 5 kg

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

#### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

21/07/1992 - 01/03/2012

#### **10. Date de mise à jour du texte**

04/09/2017